

**Vallée de la Jeunesse****l'abri ouvre ses portes pour la saison froide**

**Comme chaque année, la Municipalité a décidé d'ouvrir l'abri de la Vallée de la Jeunesse, et ce à compter du mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour une période de six mois. Cet abri peut offrir jusqu'à 65 places par nuit.**

Du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 avril 2017, l'abri de la Vallée de la Jeunesse pourra accueillir jusqu'à 65 personnes et leur offrir un lit, une collation, un petit déjeuner ainsi que la possibilité d'accéder à des installations sanitaires. Les modalités d'accueil seront analogues à celles pratiquées dans les autres hébergements du dispositif lausannois, le Sleep In et la Marmotte, à savoir cinq francs pour une nuit ; aucune violence, ni consommation d'alcool ou de stupéfiants tolérées.

La répartition prévoit 62 places pour les personnes qui ont réservé leur lit au Bureau des réservations et 3 places pour les cas d'urgence et de rigueur amenés pendant la nuit par la Police ou l'Equipe mobile d'urgence sociale (EMUS). L'abri complète en hiver un dispositif qui comprend déjà, à l'année, deux autres hébergements : la Marmotte (31 places) et le Sleep In (26 places).

Le Bureau des réservations, rue César-Roux 16, accueille les personnes sans abri à la recherche d'un lit et est ouvert selon les horaires suivants : de 8h30 à 11h00 du mardi au vendredi, de 13h00 à 15h00 le samedi et de 10h30 à 12h00 les jours fériés. Aucune pièce d'identité n'étant requise, une carte de réservation nominative est distribuée aux personnes demandeuses d'un lit après un bref entretien avec un travailleur social. Les résidents lausannois ainsi que les femmes, les enfants accompagnés, les personnes âgées et malades non résidentes recevront des durées de séjour en hébergement d'urgence de 14 nuits, renouvelables. Quant aux hommes non résidents, ils recevront des durées de 7 nuits, renouvelables dans la mesure des places disponibles. Dans la mesure où les lieux d'hébergement sont souvent pleins, il est possible que les usagers doivent attendre quelques jours avant de pouvoir dormir dans l'un des hébergements.

Les hébergements de la Ville accueillent des personnes en grande précarité, souvent sans revenu et sans logement. Ils ne sont pas destinés aux requérants d'asile ni aux personnes déboutées, qui relèvent de l'EVAM. De même, ils ne sont pas en mesure d'accueillir les sans-abris de tout le canton, voir d'ailleurs.

Pendant les sept mois d'ouverture de l'hiver passé (1<sup>er</sup> octobre 2015 à fin avril 2016), l'abri a accueilli 1'059 sans-abri différents de 70 nationalités, en légère augmentation en comparaison avec l'hiver d'avant (150 usagers différents par mois contre 140 l'hiver d'avant). Une moyenne de 9 personnes par soir ont été refusées à l'entrée de l'abri.

Le service social se tient prêt, comme l'année passée, à déployer si nécessaire un «plan grand froid», qui permet d'augmenter temporairement la capacité d'accueil des trois hébergements en cas de températures très basses.

**Informations pratiques**

Abri de la Vallée-de-la Jeunesse : chemin de la Prairie. Arrêt du M1 : Provence, 021 625 27 06.  
Horaires d'ouverture : de 21h00 à 8h00. Se présenter à 20h45 avec la carte de réservation.  
Les enfants accompagnés d'un adulte sont admis.

La Direction des sports et de la cohésion  
sociale

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec**

- **Oscar Tosato, directeur des Sports et de la cohésion sociale, 021 315 42 00**
- **Judith Bovay, cheffe du service social Lausanne, 021 315 76 10.**

Lausanne, le 31 octobre 2016